

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 14 avril 2022

À 17 h 30

L'an deux mil vingt deux, le quatorze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine BOQUET, Maire.

Présents : MM. Philippe VAST, Lucien DUFOUR, Martial BOQUET et Jérôme DUBOIS
Mmes Marie-Christine QUEVAL, Céline DUPARC et Sabrina MASY

Représentés : Angélique DELAMOTTE par Céline DUPARC
Jean-Louis LECANU par Martial BOQUET
Laurent TAUVEL par Jérôme DUBOIS

Absentes : Hélène BISSON, Cécile LEGRAND, Véronique BOUSSU et Allison LEMONNIER

Monsieur Martial BOQUET a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal de la commune après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celles des mandats à délivrer, les bordereaux de titres de recettes, bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2021 y compris ceux relatives à la journée complémentaire, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	RECETTES
574 394.58 €	690 754.22 €
Résultat 2021	
116 359.64 €	
+	
REPORT 2020	288 895.75 €
=	

RESULTAT CUMULE 2021 (002)
FONCTIONNEMENT 405 255.39 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 150 667.89 € RECETTES 95 703.20 €
Résultat 2021 -54 964.69 €

REPORT 2020 -32 657.78 €

RESULTAT CUMULE 2021 INVESTISSEMENT = -87 622.47 €

RESULTAT GLOBAL 2021 TOUTES SECTIONS = 317 632.92 €

Approuvé sous la présidence de Monsieur Lucien DUFOUR, doyen de l'assemblée, le Maire s'étant retiré lors de l'approbation, le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carine BOQUET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	116 359.64 €
un excédent reporté de :	288 895.75 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	405 255.39 €
un déficit d'investissement de :	87 622.47 €
un déficit des restes à réaliser :	31 000.00 €
soit un besoin de financement de :	118 622.47 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : EXCÉDENT	405 255.39 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	118 622.47 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	286 632.92 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	87 622.47 €

CONTRE : 0
ABSTENTION : 2
POUR : 9

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux.

Les taux 2022 sont donc :

Taxe d'habitation : : 7 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.74 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.50 %.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

FONCTIONNEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES	RECETTES
891 843.92 €	605 211.00 €
	+
	286 632.92 € (002)
	=
Total 891 843.92 €	891 843.92 €

INVESTISSEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

DEPENSES	RECETTES
256 936.00 €	375 558.47 €
-	
31 000.00 €	
87 622.47 €	
=	=
375 558.47 €	375 558.47 €

TOTAL DU BUDGET 2021 TOUTES SECTIONS = 1 267 402.39 €

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

TRAVAUX SIEGE RUE SAINT SEURIN / RUE DES QUATRE CHEMINS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 6 667 €
- En section de fonctionnement : 0 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

QUESTIONS DIVERSES

1/ Lecture du courrier de démission de Monsieur Jérôme DUBOIS